

La République du Centre, 2 juillet 2014

DÉFENSEUR DES DROITS

Des parlementaires votent sur le cas de Jacques Toubon

Pourtant décidée par François Hollande, la nomination de Jacques Toubon, ancien ministre de droite, au poste de défenseur des droits, fait grincer des dents dans les rangs socialistes. Les commissions des lois des deux assemblées vont devoir voter sur le sujet.

Interrogé sur semblable procédure, Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret PS et président de la commission des lois au Sénat s'astreint à « un devoir de réserve puisqu'il préside une des deux commissions qui doit statuer ».

Aujourd'hui à l'Assemblée nationale et le mercredi 9 au Sénat, les membres de la commission des lois voteront à bulletin secret. Si les 3/5 de la somme des députés et sénateurs votaient contre, Jacques Toubon n'accéderait pas au poste envisagé.

Semblable éventualité est fort peu probable : si tous les parlementaires de gauche votaient contre, on ne parviendrait pas au couperet des 3/5. Il faudrait que des voix centristes et UMP s'ajoutent au vote hostile. Le plus vraisemblable est donc que



DÉBAT. Jacques Toubon.

François Hollande finisse par avoir satisfaction.

Il faut préciser que, pour assurer une parfaite neutralité, le vote des députés ne sera pas connu avant celui des sénateurs. À ce titre, le dépouillement de tous les bulletins n'est prévu que le 9 juillet au soir.

Au couperet des 3/5 de votes négatifs à éviter, Jean-Pierre Sueur préférerait dans l'avenir inverser la logique qui consisterait à 3/5 de votes positifs. Pour cela, une réforme constitutionnelle serait nécessaire et, actuellement, « il y a plus urgent », confie le sénateur du Loiret. ■